

Les politiques d'allègements de cotisations sociales employeurs ?

Véronique Rémy (*)

Depuis une dizaine d'années, les politiques d'allègements de cotisations sociales employeurs ont pris une place croissante dans les finances sociales et même dépassé la part consacrée aux dispositifs spécifiques de politiques de l'emploi. Selon la méthode utilisée et le niveau d'agrégation retenu, les évaluations concluent à une efficacité plus ou moins importante de ces politiques en matière de création d'emplois. L'article dresse un bilan critique des évaluations réalisées sur les effets emplois des allègements et plus généralement sur les conséquences à attendre de cette politique. Même s'il existe un relatif consensus sur leurs effets positifs sur l'emploi peu qualifié, l'ampleur de ces effets est encore largement débattue. Les études récentes menées au niveau sectoriel concluent à des conséquences sur l'emploi beaucoup moins favorables que les travaux sur données microéconomiques ; les effets sur l'emploi peu qualifié sont relativement proches, mais l'effet sur l'emploi qualifié est beaucoup moins consensuel. Quant à l'effet sur l'emploi total, les études présentent des écarts considérables.

Au cours de la dernière décennie, les allègements de cotisations sociales employeurs ont pris une place croissante dans les finances sociales. Cette montée en charge a été progressive et a atteint son apogée avec la mise en place de l'allègement Fillon, les allègements représentant 17,1 milliards d'euros en 2003 (davantage que les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi), somme amenée à croître encore avec l'harmonisation des SMIC. L'arbitrage budgétaire réalisé en faveur de cette mesure destinée à l'ensemble des travailleurs à bas salaires et l'importance des sommes engagées conduisent à s'interroger sur son efficacité. Cette mesure permet de concilier deux objectifs *a priori* antagonistes : lutter contre le chômage des travailleurs non qualifiés et maintenir leur revenu, limitant ainsi les inégalités salariales. Sa justification économique repose sur deux présupposés. D'une part, le niveau de chômage peu qualifié peut s'expliquer par un coût du travail trop élevé lié à la présence d'un salaire minimum dans l'économie. En effet, certains travailleurs peu qualifiés pourraient avoir une productivité insuffisante pour couvrir le coût qu'ils représentent pour

l'entreprise. D'autre part, les pays à bas salaires sont susceptibles d'exercer une concurrence défavorable aux entreprises employant des travailleurs peu qualifiés. Parallèlement, le progrès technique peut limiter le recours à cette catégorie de main-d'œuvre.

L'étendue des avantages des allègements dépend toutefois étroitement du diagnostic effectué sur les causes du chômage. À court terme, si le chômage résulte principalement d'une insuffisance de la demande, ils auront moins d'effets sur ce dernier et seront même susceptibles de l'accroître en pesant sur les budgets sociaux (1) (STERDYNIAK, 2002). De plus, les effets positifs des allègements sur l'emploi peuvent avoir pour contrepartie le renforcement des «trappes à bas salaires» pour les travailleurs peu qualifiés, voire pour certains travailleurs qualifiés, puisqu'ils sont accordés sur la base du salaire et non de la qualification. À plus long terme, ils peuvent également conduire à une baisse de la productivité du travail du fait de la préférence accordée à l'emploi peu qualifié.

(*) DARES-MAE, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, 39-43 quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15. E-mail : veronique.remy@dares.travail.gouv.fr.

Je tiens à remercier Frédéric Lerais, Bruno Coquet et Jérôme Gautié pour leurs remarques constructives et leurs suggestions lors de la rédaction de cet article. Je reste seule responsable des erreurs éventuelles qui pourraient subsister dans l'article.

(1) En effet, certains considèrent que le chômage des non-qualifiés est davantage lié à un phénomène de file d'attente, les travailleurs qualifiés postulant sur des emplois non qualifiés en raison du fort taux de chômage global (phénomène du déclassement évoqué par TURQUET (2002), en particulier pour les jeunes travailleurs qualifiés en début de carrière). Le cas échéant, seule une augmentation de l'emploi total sera en mesure de résorber le chômage, les mesures d'allègements risquant de subventionner l'emploi des travailleurs peu qualifiés ou des travailleurs qualifiés occupant des postes à bas salaires au détriment de celui des travailleurs plus qualifiés. La question du déclassement n'est pas spécifiquement étudiée dans cet article. Voir TURQUET, 2002 et GAUTIE et NAUZE-FICHET, 2000 pour l'étude de cette question.

Les faits stylisés mettent en évidence un certain effet des mesures d'allègement sur les créations d'emplois. Depuis 1993-1994, la tendance à la baisse de la part de l'emploi non qualifié dans l'emploi total s'est ralentie; ce ralentissement semble concorder avec la mise en œuvre des politiques d'allègements de charges. De même, à partir de cette date, il existe un décalage entre simulations d'emploi réalisées à partir des équations usuelles et évolution constatée du niveau d'emploi. Cette différence pourrait en partie être imputée aux allègements. L'étude du lien entre allègements et emploi est compliquée par le fort essor du travail à temps partiel sur cette même période, les hausses du SMIC ainsi que les autres mesures mises en place (*Contrat Initiative Emploi...*). Il semble, cependant, exister un relatif consensus au sein des économistes pour attribuer aux allègements des effets bénéfiques sur l'emploi (OFCE, 2003) même si la nature des mécanismes à l'œuvre et l'ampleur des effets restent largement débattus.

Les allègements présentent certains inconvénients. En effet, leur coût est immédiat pour les finances publiques tandis que leurs effets sur l'emploi et donc, la réduction de leur coût *ex post*, n'apparaissent qu'à plus long terme (10 ou 15 ans), les comportements des entreprises étant lents à modifier. De plus, comme le souligne MALINVAUD (1998), cette mesure doit revêtir un caractère pérenne pour être efficace, les employeurs étant alors en mesure d'intégrer les variations des prix relatifs des facteurs de production dans leurs comportements. La succession de mesures adoptées depuis le début des années 1990 nuit à la lisibilité du système et ne permet pas aux employeurs d'envisager un tel dispositif comme crédible et durable.

L'objet de cet article est de dresser un bilan de l'efficacité des allègements en matière de créations d'emplois en recensant les différentes évaluations réalisées et en soulignant leurs éventuelles limites. Ces évaluations portent essentiellement sur la ristourne bas salaire (RBS), les allègements ayant alors pour unique objectif d'encourager les entreprises à recourir davantage au travail peu qualifié. Plus récemment, ils ont également visé à encourager la réduction du temps de travail (lois Aubry)

puis à limiter le coût de la convergence des salaires minima induit par cette réduction (dispositif Fillon). L'article est organisé de la manière suivante: dans une première section, sont présentés les différents canaux d'action de la politique d'allègements puis sont détaillés les enseignements que l'on peut tirer des études *ex ante* visant à évaluer cette politique. Ces enseignements sont ensuite confrontés aux conclusions des travaux d'évaluation *ex post* au cours de la deuxième section. La troisième section met en perspective les résultats et dégage différentes pistes de recherches.

Les leçons des modèles

Si les études *ex post* sur les allègements sont rares, de nombreuses évaluations *ex ante* ont été réalisées. Elles concluent généralement à un effet positif des allègements sur l'emploi. Elles reposent sur des maquettes de l'économie française et visent à identifier les différents canaux de transmission des politiques d'allègement (l'encadré 1 résume les mécanismes par lesquels les allègements influent sur les niveaux d'emploi, de salaires et de production de l'économie). Les maquettes permettent de réaliser des simulations et ainsi de déterminer les effets éventuels d'un changement de politique. Elles sont calibrées en utilisant des paramètres représentatifs de la situation de l'économie française à une date donnée (LAFFARGUE, 2000, MALINVAUD, 1998, SALANIE, 2000). Dans les contributions plus récentes, le calibrage est réalisé à partir de données individuelles (AUDRIC, GIVORD et PROST, 2000, DOISY, DUCHENE et GIANELLA, 2004, CAHUC, 2003). Une dernière série de travaux (CARNOT, 2000, MALINVAUD, 2002) affine encore l'analyse en s'intéressant au niveau sectoriel. Les effets obtenus au niveau macroéconomique peuvent masquer des effets sectoriels de plus grande amplitude mais jouant dans des directions opposées. Les résultats des différentes études sont résumés dans le tableau 1 (*cf. infra*).

Encadré 1

Les différents canaux d'action de la politique d'abaissement de charges

La politique d'allègement affecte l'équilibre réalisé sur les marchés des biens et du travail soit directement, via une baisse du coût du travail influant sur la demande de travail, soit indirectement, par le biais des salaires et des modifications de comportement induites en termes de consommation et d'investissement en capital physique et en capital humain. Dans la mesure où les effets sont nombreux, nous ne détaillerons que ceux qui sont à l'œuvre dans les études présentées *infra* (pour une présentation plus détaillée voir REMY, 2005).

Effets de substitution: lorsque le coût du travail peu qualifié diminue (le niveau de salaire étant donné à court terme), son coût relatif se réduit également et l'entreprise substitue au sein de son processus de production du travail peu qualifié au travail qualifié et/ou au capital, le niveau de production étant donné. La demande de travail peu qualifié est ainsi accrue au détriment de la demande de travail qualifié ou de capital (1). L'efficacité des allègements en

termes de créations d'emplois est conditionnée par les possibilités de substitution entre les différents facteurs de production. En effet, selon la valeur de l'élasticité de substitution entre le travail peu qualifié et qualifié, les effets emplois d'une politique d'allègement varient fortement dans les études *ex ante*. Néanmoins, il est difficile d'obtenir une mesure fiable de ces différentes élasticités (GERMAIN, 1997 ; DORMONT, 1997). Les études empiriques menées sur données françaises tendent à mettre en évidence une certaine substituabilité entre le travail peu qualifié et le travail qualifié même si son ampleur est très variable : unitaire selon les études de SNEESSENS (1993) et BISCOURP et GIANELLA (2001), DE 0,7 pour GIANELLA (1999) (2) et supérieure à 2 pour MIHOUBI (1997). L'élasticité de substitution entre travail peu qualifié et capital est proche de 1,1 selon BISCOURP et GIANELLA (2001) mais nulle pour MIHOUBI (1997) et GAFSI, L'HORTY et MIHOUBI (2004). Le capital et le travail qualifié semblent être des facteurs relativement complémentaires (MIHOUBI, 1997 ; BISCOURP et GIANELLA, 2001).

Effets de volume ou de profitabilité: la baisse des cotisations employeurs sur le travail peu qualifié induit, si la rémunération de ces travailleurs est fixée par le salaire minimum, une baisse équivalente du coût du travail peu qualifié. L'entreprise peut alors choisir soit de répercuter cette baisse du coût de production sur son prix de vente, soit d'accroître sa marge. Si elle est en situation de concurrence, elle répercute intégralement la réduction du coût sur son prix de vente. La demande de biens qui lui est adressée s'accroît et sa production en est augmentée d'autant. Cette hausse de la demande la conduit à accroître sa demande de l'ensemble des facteurs de production et, en particulier, celle de travail non qualifié.

Cet effet volume vient s'ajouter à l'effet de substitution pour augmenter la demande de travail peu qualifié, l'effet total sur le travail qualifié étant ambigu. Les élasticités des demandes de travail peu qualifié et qualifié au coût du travail peu qualifié peuvent respectivement être résumées de la manière suivante :

$$\eta_{L_{nq}/c_{nq}} = - (1 - \alpha) \sigma - \alpha \varepsilon \quad (1)$$

$$\eta_{L_q/c_{nq}} = \alpha(\sigma - \varepsilon) \quad (2)$$

avec α la part de la rémunération des travailleurs peu qualifiés dans l'ensemble des rémunérations (mesurée généralement par la part des travailleurs faiblement rémunérés), σ , l'élasticité de substitution entre travail peu qualifié et travail qualifié et ε , l'élasticité-prix de la demande de biens, représentative de l'ampleur de l'effet volume.

Les *effets totaux sur l'emploi* des allègements dépendent donc de manière cruciale de l'élasticité de la demande de travail par rapport au coût salarial. Les études françaises mettent en évidence une certaine sensibilité de la demande de travail (3), cette sensibilité étant d'autant plus forte que les travailleurs sont peu qualifiés (résultat confirmé par les évaluations internationales (HAMERMESH, 1993)). Ces estimations iraient ainsi non seulement dans le sens d'un recours aux allègements mais aussi de leur ciblage sur les rémunérations proches du salaire minimum. Néanmoins, pour déterminer le degré de ciblage souhaitable pour la politique, il faut tenir compte de deux effets supplémentaires : un effet d'assiette allant dans le sens d'un ciblage étroit et un effet de « trappes à bas salaire » favorisant plutôt une fenêtre d'exonération étendue. Le premier effet (CSERC, 1996 ; L'HORTY, 2000) est lié au fait qu'un budget donné affecté à la politique de l'emploi est d'autant plus efficace qu'il porte sur une fraction réduite de la population des travailleurs à bas salaires. En effet, la baisse relative du coût du travail induite par les allègements et donc le nombre d'emplois créés est d'autant plus élevé que les travailleurs perçoivent un salaire proche du salaire minimum. Cependant, le second effet modère le degré de ciblage souhaitable. En présence d'allègements, le coût du travail des salariés augmente plus que proportionnellement suite à une hausse de salaire consentie par l'entreprise. Cette progressivité du coût du travail risque de freiner les carrières salariales des intéressés et même, dans le cas le plus défavorable, de les enfermer dans une situation de « trappe à bas salaires », les employeurs refusant d'augmenter leurs rémunérations en raison du surcoût qu'ils encourent.

Enfin, les *effets sur les salaires* passent par plusieurs canaux : une hausse de la tension (rapport du nombre d'emplois vacants sur le nombre de chômeurs) sur le marché du travail (effet « Phillips »), une dégradation des termes de l'échange (la diminution des taux de cotisation conduisant à une réduction du rapport prix à la production/ prix à la consommation), un effet « revenu différé » (la baisse des taux étant perçue comme une perte de revenu) et une baisse de la productivité des travailleurs peu qualifiés. Les trois premiers mécanismes vont dans le sens d'une pression à la hausse des salaires des travailleurs peu qualifiés tandis que le dernier agit en sens inverse (GAFSI, L'HORTY et MIHOUBI, 2004).

(1) Généralement, le capital et le travail en tant que facteur homogène sont considérés comme faiblement substituables dans les modèles macroéconométriques et les effets emploi attendus d'une baisse générale des cotisations employeurs sont donc faibles. Une baisse ciblée sur les travailleurs peu qualifiés semble ainsi davantage appropriée.

(2) L'auteur évalue dans ce cas l'élasticité de substitution entre l'agrégat capital-travail qualifié et travail non qualifié et suppose que les facteurs capital et travail qualifié sont complémentaires.

(3) DORMONT (1997) obtient une élasticité comprise entre -0,8 et -0,5 en menant une étude à trois niveaux : macroéconomique, sectoriel et microéconomique. Même si cette élasticité est vraisemblablement surestimée en raison du biais de simultanéité, il n'en reste pas moins qu'une réduction du coût du travail est susceptible d'avoir un impact sur la demande de travail de la part des firmes. LEGENDRE et LEMAITRE (2001) constatent, à partir de données microéconomiques sur la période 1980-1987, qu'une réduction de 1 % du coût du travail entraîne un supplément d'emploi de 0,1 point de pourcentage associé à l'effet substitution et de 0,7 point lié à l'effet volume. L'INSEE, la DP et la DARES (1999) ont retenu une élasticité de la demande de travail peu qualifié à son coût de l'ordre de -0,6 pour réaliser leur chiffrage sur les effets emplois des allègements et concluent à un effet de 60 000 emplois pour 1,5 milliard d'euros d'allègements en s'appuyant sur les résultats de DORMONT (1997).

Tableau 1
Principaux résultats des études *ex ante* sur les allégements

Études	valeur retenue pour σ	nbre d'emplois non qualifiés créés à terme	coût <i>ex ante</i> (en milliards d'euros)	coût <i>ex post</i> (en milliards d'euros)	PIB (en %)
SALANIE (2000) °	0,7	100 000	2,8	0,3	0,3
	2,5	390 000	—	- 3,2	1,1
AUDRIC, GIVORD et PROST (2000) °	0,7	120 000	3,4	0,5	0,3
	2,5	410 000	—	- 3,5	1,2
LAFFARGUE (2000) °	0,7	116 000	3,3	3	0,34
	2,5	440 000	—	4,7	1
LAROQUE et SALANIE (2000) <i>Ristourne Juppé</i>		490 000	2 **	- 2,4 **	
DOISY, DUCHENE et GIANELLA (2004) <i>Ristourne Juppé</i> <i>Ristourne Juppé non ciblée</i>	*	320 000 dont 140 000 expérimentés	6	0,8	1,5
	*	55 000 dont 35 000 expérimentés	—		0,3
CAHUC (2003) °	0,7	150 000			0,35
	2,5	350 000			0,65
CAMPENS (2003) <i>Ristourne Juppé</i>	*	343 000 non qualifiés dont 207 000 expérimentés +2 600 qualifiés	6	1	

σ : élasticité de substitution travail qualifié – travail peu qualifié.

— : idem.

* : plusieurs élasticités de substitution (capital, travail qualifié, peu qualifié expérimenté ou non).

° : étude d'une baisse du taux de cotisation de 10 points.

** : Coût compte tenu de l'échantillon retenu.

Les premiers travaux *ex ante* concluent à l'efficacité des allégements pour accroître le nombre d'emplois peu qualifiés, l'ampleur de cette hausse variant considérablement selon la valeur retenue pour l'élasticité de substitution (du simple à plus du triple). Les résultats obtenus en termes de créations d'emplois sont proches pour une valeur donnée de l'élasticité de substitution (LAFFARGUE, 2000; SALANIE, 2000; AUDRIC, GIVORD et PROST, 2000). Les auteurs considèrent généralement la valeur basse de cette élasticité ($\sigma = 0,7$) comme la plus plausible car issue d'une estimation sur données individuelles, celle de GIANELLA (1999). Néanmoins, ces résultats pourraient être considérés comme un majorant dans la mesure où ils n'intègrent pas les effets des allégements sur la formation des salaires. L'étude de LAROQUE et SALANIE constitue une exception puisqu'elle conclut à un effet massif négatif sur l'emploi d'une suppression des allégements, plutôt proche des estimations obtenues en retenant une valeur haute pour l'élasticité de subs-

titution. En outre, la méthodologie utilisée diffère de celle des autres études et constitue un intermédiaire entre travaux *ex ante* et *ex post*, les auteurs étudiant les effets d'une suppression des allégements sur des données passées (2).

Les résultats des maquettes macroéconomiques dépendent toutefois des hypothèses retenues pour les construire. Ces maquettes présentent des structures relativement similaires. Elles introduisent généralement trois facteurs de production : le capital, le travail qualifié et le travail peu qualifié. Les deux premiers facteurs sont supposés complémentaires (3). Ils sont, en revanche, substituables au travail peu qualifié. Les entreprises ont une fonction de production de type CES (*constant elasticity of substitution*) à rendements constants et sont en situation de concurrence pure et parfaite. Le marché du travail qualifié est supposé équilibré avec une offre de travail exogène déterminant le niveau d'emploi.

(2) À l'aide d'un modèle structurel estimé sur données individuelles (issues de l'enquête Emploi), les auteurs ont décomposé le chômage en trois catégories : le non-emploi classique (individus souhaitant travailler mais ayant une productivité inférieure au salaire minimum), le non-emploi volontaire et l'autre non-emploi (comprenant le chômage conjoncturel et frictionnel). L'importance de ces types de chômage est déterminée respectivement à l'aide de l'estimation du coût que serait prêt à payer les employeurs pour embaucher tel ou tel type d'individu, de la rémunération minimale en dessous de laquelle les individus refusent de participer sur le marché du travail et de la probabilité que les individus trouvent un emploi compte tenu de leurs caractéristiques. Le chômage classique représente 20 % du niveau de chômage de la période. Les effets des allégements sont plus marqués sur le non-emploi classique, comme on pouvait s'y attendre, les effets sur le non-emploi volontaire et l'autre non-emploi semblant se compenser.

(3) Ils sont parfois considérés comme un agrégat. L'avantage d'une telle approche est que l'on évite la difficulté de l'estimation du coût du capital en exprimant le coût de l'agrégat en fonction de celui du travail qualifié et de la part de ce travail et du travail non qualifié dans le revenu.

Il existe, en revanche, un certain niveau de chômage sur le marché du travail peu qualifié en raison de la présence d'un salaire minimum. Le chômage étudié est ainsi structurel. L'offre de travail des non qualifiés est également considérée comme exogène, leur salaire étant égal au salaire minimum. Le rapport des prix à la consommation aux prix à la production est supposé fixe (4). Si un financement de la mesure est envisagé, il repose généralement sur une hausse du taux de cotisation des travailleurs qualifiés (5) («reprofilage» des cotisations sociales), les comptes sociaux étant résumés par la différence entre la somme des cotisations sociales perçues et les dépenses au titre de l'indemnisation du chômage.

Les études diffèrent relativement peu concernant l'effet de la politique d'allègement sur le déficit public à l'exception de celle de LAFFARGUE. Les écarts constatés s'expliquent par la prise en compte du contexte international qui rend les conséquences de la politique sur les finances publiques moins favorables (6). AUDRIC, GIVORD et PROST (2000) concluent qu'un relèvement du taux de cotisations des travailleurs qualifiés de 0,3 point est suffisant pour ramener les comptes sociaux à l'équilibre. SALANIE (2000) aboutit même à la conclusion que les allègements accroissent les cotisations versées par les employeurs sur les travailleurs non qualifiés si l'élasticité de substitution atteint une valeur suffisante (7) (2,4). Ce résultat est confirmé par LAROQUE et SALANIE (2000) qui obtiennent un gain *ex post*. L'introduction d'un chômage des qualifiés modifie peu les résultats. En effet, CAMPENS (2003) obtient un effet positif des allègements sur l'emploi qualifié même si ces derniers sont financés car ce financement n'induit qu'une faible hausse du taux de cotisation *ex post*. Dans ses simulations, CAHUC (2003) montre même que le pouvoir d'achat de ces travailleurs peut être maintenu si les allègements ne dépassent pas 20 points de cotisations.

Les effets des allègements sur les salaires des travailleurs non qualifiés ont été davantage étudiés

par DOISY, DUCHENE et GIANELLA (2004) et CAMPENS (2003) qui ont endogénéisé la formation des salaires de ces travailleurs afin de rendre compte d'un éventuel phénomène de trappe à bas salaires. Leur analyse s'appuie sur un modèle d'appariement (8) différenciant trois catégories de main-d'œuvre: les travailleurs qualifiés, les travailleurs peu qualifiés nouvellement embauchés et une catégorie supplémentaire, les travailleurs peu qualifiés «expérimentés» (9). La diffusion des hausses du salaire minimum intervient par le biais du salaire négocié par les travailleurs non qualifiés expérimentés. DOISY *et al.* (2004) constatent que, pour ces travailleurs, la politique d'allègement se traduit par une augmentation simultanée de leur emploi et de leur salaire, cette dernière étant liée à la hausse de leur productivité et à un effet «Phillips». Cependant, une telle mesure génère une trappe à bas salaires puisque le taux de promotion des travailleurs non qualifiés diminue.

CAMPENS (2003) enrichit ce cadre en différenciant les effets à court et à long terme. À court terme, l'emploi peu qualifié surréagit puis diminue pour atteindre son équilibre de long terme. Dans un premier temps, les emplois vacants sont pourvus par des travailleurs non qualifiés, puis, les entreprises décident de former une partie de ces travailleurs augmentant ainsi mécaniquement le nombre de travailleurs expérimentés et diminuant celui des peu qualifiés. Les effets de la mesure sont longs à apparaître: l'équilibre n'est atteint qu'après 15 ans et, deux ans après son entrée en vigueur, les créations d'emplois sont inférieures de 100 000 à leur niveau de long terme et le nombre d'emplois peu qualifiés créés est surestimé. En effet, le processus d'appariement entre les emplois vacants et les travailleurs peu qualifiés et la formation de ces travailleurs prennent du temps. Le niveau du coût *ex post* de la mesure n'est atteint que progressivement puisqu'il dépend fortement de l'emploi des travailleurs expérimentés (10).

(4) Selon SALANIE (2000), cette hypothèse pourrait se justifier car à long terme, le taux de change s'ajuste pour maintenir la parité des pouvoirs d'achat constante mais, toujours selon l'auteur, elle est contestable puisque les taux de change sont fixes dans la zone euro.

(5) Le choix de ce dernier mode de financement repose sur l'idée que le marché du travail des travailleurs qualifiés est équilibré et qu'un tel financement n'aura pas d'effet défavorable important sur la demande de travail adressée à ces travailleurs. De plus, leur offre de travail étant estimée comme relativement inélastique au salaire, elle sera peu modifiée par la réduction du salaire net découlant de la politique.

(6) Le salaire minimum est indexé sur les prix à la consommation et ces derniers diminuent moins que les prix à la production suite à la baisse du coût du travail peu qualifié, ce qui limite l'effet de retour de la politique sur le coût du travail peu qualifié et sur les finances publiques. Les recettes sont, en effet, indexées sur les prix à la production tandis que les dépenses dépendent des prix à la consommation (par le canal du salaire minimum).

(7) En effet, l'impact des allègements sur les cotisations perçues sur les non qualifiés est la résultante de deux effets: d'une part, les allègements réduisant le montant des cotisations, les recettes diminuent mais d'autre part, comme l'emploi des travailleurs non qualifiés augmente, les recettes s'accroissent.

(8) Ce modèle permet, contrairement aux maquettes précédentes, de rendre compte du chômage frictionnel des non-qualifiés par le biais du processus d'appariement.

(9) Les auteurs considèrent que les travailleurs peu qualifiés sont en mesure d'acquérir un certain capital humain spécifique dans l'entreprise à l'issue d'une formation. Seuls certains travailleurs promus par leur entreprise acquièrent ce capital humain. Le taux de promotion est déterminé par l'entreprise de manière à maximiser le profit qu'elle tire de son emploi. Les travailleurs formés sont alors en mesure de négocier un salaire supérieur au salaire minimum.

(10) En effet, ces emplois mieux rémunérés et soumis à un taux de cotisation plus élevé participent davantage à l'accroissement des recettes de l'État.

Les enseignements de l'observation

Certains travaux se sont également intéressés à la configuration optimale de la politique d'allègement. CAHUC (2003) montre, dans un cadre théorique proche, que le montant optimal d'allègements est atteint lorsque le coût du travail compte tenu de l'allègement équivaut environ au SMIC net (c'est-à-dire que l'allègement couvre l'ensemble des cotisations salariales et patronales) (11) et ce, que la mesure soit financée ou non. Elle est considérée comme efficace tant que ce que l'emploi créé coûte est inférieur à ce qu'il rapporte (12); au-delà de ce seuil, le niveau de la production diminue. Ce coût *ex post* s'accroît avec le montant des allègements du fait de leurs rendements décroissants (13). DOISY *et al.* (2004) ont mis en évidence de tels rendements en observant que l'emploi connaissait une hausse de 0,4 % pour un allègement de 1,5 milliard d'euros contre 1,3 % avec un allègement de 6 milliards. En effet, la hausse de la tension sur le marché du travail suite aux allègements réduit l'efficacité marginale de l'appariement. Ces résultats incitent à ne pas accroître indéfiniment les fonds consacrés aux allègements ainsi qu'à ne pas supprimer le ciblage. DOISY *et al.* (2004) ont constaté qu'en cas de non-ciblage, les effets sur l'emploi de la politique d'allègement seraient moindres (*cf.* tableau *supra*).

Les travaux cités jusqu'ici ne se sont pas spécifiquement intéressés au mode de financement d'une politique d'allègement ciblée, excepté LAFFARGUE (2000). L'auteur montre que cette politique a des conséquences favorables sur l'emploi et ce, quel que soit le mode de financement retenu. Ce dernier ne modifie les résultats qu'à la marge, l'impôt sur les sociétés et le reprofilage des cotisations ayant les effets les plus forts sur l'emploi. Dans le cas d'une politique d'allègement non ciblée, MALINVAUD (1998) conclut quant à lui que l'impôt sur les sociétés constitue l'option la moins souhaitable, un financement par une cotisation sur la valeur ajoutée ayant des effets plus certains sur l'emploi (pour une analyse plus détaillée voir REMY (2005)). La question du financement semble ainsi importante pour rendre les allègements plus créateurs d'emplois et des études complémentaires sont nécessaires.

Les quelques études microéconomiques et sectorielles existantes parviennent à la même conclusion que les études *ex ante*: les allègements ont un effet sur l'emploi. Néanmoins, il n'existe pas de consensus ni sur l'ampleur de cet effet, ni sur celle des mécanismes à l'œuvre.

Les analyses des déterminants de la productivité du travail apportent une première intuition empirique des effets emploi des allègements. En effet, la croissance de la productivité apparente du travail a ralenti au cours de la période récente, au moment de la mise en œuvre des politiques d'allègements de cotisations. De plus, les simulations d'emploi réalisées ne permettent pas d'expliquer la totalité de ce ralentissement de la productivité. Certains auteurs (LERAIS, 2001; puis L'HORTY, RAULT, 2002; BARON, BEFFY, FOURCADE, MAHIEU, 2003; PASSERON, PEREZ-DUARTE, 2003) ont ainsi fait le lien entre allègements et enrichissement de la croissance en emplois. En outre, le ralentissement de la productivité est principalement concentré dans le secteur des services, principal bénéficiaire de cette politique. Selon LERAIS (2001), la croissance nécessaire pour créer des emplois serait passée d'environ 2,3 % dans les années 1980 à 1,3 % au cours de la décennie 1990. La politique d'allègements aurait contribué de 0,2 point au ralentissement de la croissance de la productivité du travail. Néanmoins, elle ne produit d'effets durables que sur le niveau de l'emploi et non sur son taux de croissance et LERAIS estime qu'à terme la croissance nécessaire pour créer des emplois devrait revenir à son taux de 2 %. L'effet des allègements sur l'évolution tendancielle de la productivité du travail est confirmé par les études plus récentes: L'HORTY et RAULT (2002) aboutissent à 285 000 emplois créés entre 1993 et 1996, période d'entrée en vigueur des allègements (14); sur une période plus récente (1992-2000), BARON *et al.* (2003) aboutissent à 330 000 emplois créés ou préservés (les allègements incluant en partie les dispositifs d'aide à la réduction du temps de travail) (15).

(11) Dans le modèle, l'allègement est alors de 30 points (10 points de cotisations patronales et 20 points de cotisations salariales). Les créations d'emplois sont alors respectivement de 460 000 et de 550 000 selon la valeur de l'élasticité de substitution considérée.

(12) Une entreprise emploiera un travailleur supplémentaire si sa productivité marginale est supérieure à son coût. Ainsi, il sera intéressant d'augmenter le montant des allègements tant que le coût *ex post* de l'emploi créé est inférieur au coût du travail.

(13) Ces rendements décroissants s'expliquent par le fait que, dans un premier temps, les allègements ont un impact favorable sur l'emploi non qualifié, la productivité des différents facteurs de production et la production. Dans un second temps, en revanche, le chômage ayant diminué, la proportion de chômage frictionnel augmente et il devient plus difficile pour les entreprises de trouver des travailleurs répondant à leurs besoins et ce, quel que soit le niveau des allègements.

(14) Les auteurs constatent également que l'enrichissement de la croissance en emploi n'a eu lieu que dans le secteur des services et non dans les secteurs industriels.

(15) L'inclusion dans les différentes études de la durée du travail ainsi que de son coût permet de retrouver des équations d'emploi simulées compatibles avec l'évolution effective des effectifs. Les études diffèrent néanmoins par la spécification retenue pour la tendance de long terme de la productivité du travail (tendance linéaire, quadratique, coudée...).

Tableau 2
Effets des allègements sur les différentes variables d'intérêt selon la méthode d'estimation retenue

	estimation 1 variables de contrôle, effet homogène, méthode paramétrique		estimation 2 score, effet homogène, méthode paramétrique		estimation 3 score, effet hétérogène, méthode semi-paramétrique		
	industrie	tertiaire	industrie	tertiaire	industrie	tertiaire	total
<i>paramètre E1 (contribution marginale)</i>							
effectifs	1,6 %	1,8 %	2 %	2,4 %	3,3 %	5,2 %	
coût moyen du travail [°]	-2,3 %	-2,25 %	-3,2 %	-2,9 %	-4,4 %	-6,4 %	
<i>paramètre E2 (contribution totale)</i>							
effectifs	1,3 %	2,4 %	1,6 %	3,1 %	2,6 %	3,4 %	
coût moyen du travail [°]	-1,8 %	-3 %	-2,6 %	-3,8 %	-3,1 %	-4,4 %	
emplois créés*	75000	215 000			150 000	310 000	460 000
– dont emplois qualifiés					80 000	160 000	240 000
– dont emplois peu qualifiés					70 000	150 000	220 000

Source : CREPON et DESPLATZ, 2001.

[°] ce coût est déflaté par un indice du coût de production unitaire (ce dernier est défini comme la somme des coûts du facteur travail et du facteur capital pondérés par leur part respective dans le coût total de l'entreprise).

* calculés en appliquant les taux de croissance aux effectifs du secteur.

Note de lecture : une hausse de 1 % de la réduction de coût ex ante induit une hausse de 1,6 % de l'emploi dans l'industrie selon l'estimation 1, de 2 % selon l'estimation 2 et de 3,3 % selon l'estimation 3 (paramètre E1).

La part de l'augmentation des effectifs dans le secteur industriel attribuable aux allègements est de 1,3 % d'après l'estimation 1 (respectivement de 1,6 et 2,6 % pour les estimations 2 et 3) (paramètre E2).

Les études *ex post* menées spécifiquement sur les allègements se sont essentiellement intéressées à leurs conséquences sur l'emploi et les salaires. La première étude directe *ex post* réalisée en France est celle de CREPON et DESPLATZ (2001). Ces auteurs ont cherché à évaluer l'impact des politiques d'allègements de charge introduites en 1995-1996 sur les emplois créés ou sauvegardés par les entreprises sur la période 1994-1997. L'intérêt de leur étude est qu'elle porte sur des données individuelles d'entreprises (16) et qu'elle adopte une approche économétrique innovante. Les auteurs simulent ce qu'aurait été l'évolution de l'emploi en l'absence des allègements et en déduisent les créations d'emplois qui en résultent par différence avec l'emploi observé (17). Le principe de l'estimation est le suivant : il s'agit de mesurer l'impact d'une augmentation de 1 % de la réduction du coût moyen *ex ante* sur l'évolution de la variable d'intérêt (paramètre E1 (18)) ou la contribution de la politique de baisse des taux

à la croissance de cette même variable (paramètre E2 (19)). Pour évaluer l'effet net des allègements, il faut tenir compte du fait que certaines caractéristiques ouvrant droit aux allègements peuvent également avoir influé sur les performances des entreprises. Les auteurs introduisent donc un certain nombre de variables de contrôle (caractéristiques passées, variables financières, de concurrence et de structure des qualifications) pour corriger ce biais.

La baisse du coût moyen du travail de chaque entreprise, du fait des allègements, est simulée sur la structure salariale des entreprises en 1994 afin de mesurer l'effet de cette réduction de coût *ex ante* (comprise entre 0 et un peu moins de 10 % selon les entreprises, la réduction moyenne étant de 1,7 %) sur les performances des entreprises au cours de la période. Les auteurs réalisent trois types d'estimations : dans les deux premières, l'effet de la mesure est identique pour toutes les entreprises (la première incluant l'ensemble des variables de contrôle tandis

(16) Les données utilisées sont les DADS (déclarations annuelles de données sociales) appariées avec la base BRN (bénéfices réels normaux). L'échantillon d'entreprises retenu est d'un peu moins de 88 000 dont 61 % dans le tertiaire et 39 % dans l'industrie. STERDYNIAK (2002) estime que cet échantillon n'est pas représentatif de l'évolution de l'emploi constatée au cours de la période dans la mesure où il sous-estime la croissance des effectifs dans le tertiaire et leur baisse dans l'industrie.

(17) Ils étendent la méthode d'Heckman pour étudier les effets d'une mesure « continue » et non « discrète » de politique de l'emploi. La situation des bénéficiaires n'est alors pas résumée par la participation ou la non-participation mais par une participation plus ou moins importante selon la structure de qualification de leurs effectifs. Les auteurs utilisent la méthode de l'appariement à l'aide de scores de propension pour construire un groupe de contrôle adapté.

(18) Autrement dit, si la réduction de coût s'accroît de 1 %, l'emploi augmente de z %.

(19) Autrement dit, si l'emploi a crû de x %, y % parmi ces x % sont attribuables aux allègements et (x %-y %) aux autres variables explicatives.

que la seconde s'appuie sur les scores) tandis que dans la troisième, il peut varier selon les entreprises et le degré de réduction des cotisations. Les deux premières estimations donnent des résultats plus faibles en terme d'emploi mais plus précis que la dernière, retenue par les auteurs en raison de son caractère plus flexible (*cf.* tableau 2). Cette dernière estimation est néanmoins imprécise, les estimations des créations d'emplois étant comprises entre 255 000 et 670 000.

D'après leurs résultats, l'effet volume semble avoir davantage joué que l'effet substitution: la mesure a eu un effet négatif sur le coût unitaire de production et faible sur les marges des entreprises. Les baisses de coût du travail se seraient totalement répercutées sur les prix. Contrairement aux résultats des études *ex ante*, des emplois qualifiés et peu qualifiés ont été créés dans des proportions comparables. Les résultats de cette étude ont été largement débattus. Les critiques formulées s'articulent autour des dimensions suivantes:

- Omission de certaines évolutions du marché du travail au cours de la période: en effet, le temps partiel s'est fortement développé et le *Contrat Initiative Emploi* a été mis en place (HUSSON, 2002; OFCE, 2003). Ces éléments peuvent également expliquer l'évolution constatée de l'emploi de sorte qu'il n'est pas sûr que l'on évalue l'effet des seuls allègements. De plus, vu l'ampleur des créations d'emplois estimées dans le cadre de l'étude, le mérite d'une grande partie des créations d'emplois de la période reviendrait aux allègements; or, la conjoncture s'est améliorée dans tous les pays européens au cours de la période générant des créations d'emplois conséquentes. Enfin, les auteurs n'ont pas pris en compte les hausses du SMIC intervenues au cours de la période qui ont minoré les effets des allègements sur le coût du travail (CETTE, GUBIAN, 2002).

- Caractère rapide et massif des créations d'emplois observées: les maquettes macroéconomiques rendent compte d'emplois créés à un horizon de 5 à 10 ans tandis que l'étude constate ces dernières 1 an et demi au plus après la mise en place de la mesure (L'HORTY, 2001; STERDYNIK, 2002). De plus, ces créations d'emploi sont essentiellement liées à la baisse du coût moyen de production attribuable selon LACROIX (2001) non seulement à une augmentation du nombre de travailleurs peu qualifiés mais aussi à une réduction des salaires des travailleurs rémunérés au-delà de 1,2 SMIC subissant la concurrence des travailleurs dont l'emploi bénéficie des allègements. STERDYNIK (2002) estime que l'importance de cet effet sur la production est liée à un

problème de données et de construction d'indicateurs de la part des auteurs, leur mesure n'étant ainsi pas fiable.

- Hypothèses retenues pour la construction du groupe de contrôle: la méthode utilisée par les auteurs s'applique usuellement à des dispositifs ciblés pour lesquels il est possible de construire un groupe de contrôle fiable constitué d'individus dotés de caractéristiques proches n'ayant pas bénéficié de la mesure et n'étant pas indirectement affectés par cette dernière. Ici, les auteurs ont supposé que les entreprises ne bénéficiant pas des allègements n'étaient pas touchées par le dispositif. Cela serait concevable si le dispositif avait essentiellement fonctionné par le biais de substitution entre les différentes catégories de main-d'œuvre au sein des entreprises, ce qui n'est pas le cas puisque les emplois créés sont en majeure partie attribuables à un effet volume (STERDYNIK, 2002). Les entreprises non bénéficiaires ont ainsi pu voir leurs parts de marché diminuer suite à la mise en place de l'allègement. Les effets des allègements sont ainsi surestimés (OFCE, 2003).

- Problème d'agrégation: cette question n'est pas traitée de manière suffisamment approfondie. Les auteurs n'ont pas pris en compte les interactions entre les entreprises pas plus que le mode de financement (20) de la mesure ou ses effets de rétroaction, par exemple, sur la formation des salaires (L'HORTY, 2001; STERDYNIK, 2002; HUSSON, 2002; JAMET, 2005).

CREPON et DESPLATZ (2002) ont répondu à leurs détracteurs sur différents points. Selon eux, l'augmentation de l'emploi observée est plausible et résulte en fait de l'arrêt des destructions d'emplois au cours de la période, davantage perceptible à court terme que les créations additionnelles d'emplois. Ils montrent également que leur effet emploi n'est pas le résultat du développement du temps partiel. Concernant l'effet supposé nul de la mesure sur les entreprises du secteur n'en ayant pas bénéficié, ils constatent que la réduction du coût moyen du travail peu qualifié dans le secteur ne semble pas avoir joué sur les effectifs de ces entreprises, à part dans le secteur tertiaire. Dans ce secteur ayant le plus bénéficié des allègements, l'effet de cette réduction sur la croissance des effectifs des entreprises du secteur, qu'elles aient ou non bénéficié des allègements, est positif. Les substitutions semblent ainsi s'être plutôt exercées entre secteurs du secteur tertiaire qu'entre entreprises d'un même secteur. Les effets emploi de la mesure n'en sont donc pas minorés.

Les études suivantes ont tenté d'évaluer l'impact des allègements de charges à partir de données

(20) STERDYNIK met en exergue le fait que les allègements ont été financés par une hausse de la TVA se traduisant par une augmentation du coût du travail du fait de la hausse des salaires qui en résulte. L'activité de l'ensemble des entreprises, y compris celles ne profitant pas des allègements, a ainsi été affectée par leur mise en œuvre.

Tableau 3

Principaux résultats des études menées sur données sectorielles

Études	σ	nbe d'emplois non qualifiés créés	nbe d'emplois qualifiés créés ou détruits	effet sur l'emploi total	χ / ε °
JAMET (2005) – secteurs identiques	+ 0,3	50 000	0	idem	+ 0,3 (-0,4)
	+ 0,5	80 000			+ 0,5 (-0,6)
	+ 1	160 000			+ 1 (-1,2)
– différenciant selon la part de l'emploi non qualifié	+ 0,3	78 000			+ 0,4 (-0,5)
	+ 0,5	110 000			+ 0,6 (-0,7)
	+ 1	190 000			+ 1,1 (1,3)
– différenciant selon la distribution des salaires	+ 0,3	70 000			(- 0,4)
	+ 0,5	97 000			(- 0,6)
	+ 1	164 000			(- 0,9)
En incluant le capital – secteurs différenciant selon la part de l'emploi non qualifié	+ 0,3	119 000			(- 0,8)
	+ 0,5	150 000			(- 1,0)
	+ 1	230 000			(- 1,6)
– secteurs différenciant selon la distribution des salaires	+ 0,3	110 000			(- 0,6)
	+ 0,5	140 000			(- 0,8)
	+ 1	204 000			(- 1,2)
GAFSI, L'HORTY et MIHOUBI (2004) – modèle à prix exogènes	*	entre 138 000 et 319 000	entre -98 000 et -220 000	entre 40 000 et 100 000	
	*	entre 118 000 et 140 000	entre -41 000 et -76 000	entre 60 000 et 80 000	

• plusieurs élasticités de substitution (capital, travail qualifié et peu qualifié) estimées à partir de plusieurs modèles.

° χ l'élasticité macroéconomique de substitution entre travail qualifié et peu qualifié, ε , celle de la demande de travail par rapport à son coût et σ l'élasticité de substitution sectorielle dans l'étude de JAMET (2005). Les créations d'emplois sont encore supérieures pour JAMET (2005) puisque l'auteur raisonne en emploi équivalent temps plein (ETP).

sectorielles et conduisent à nuancer l'ampleur des effets sur l'emploi estimés par CREPON et DESPLATZ (2001). Comme mentionné plus haut, une étude sur données microéconomiques comme la précédente risque d'ignorer les effets des allègements sur les entreprises non bénéficiaires. À l'aide d'un modèle théorique, MALINVAUD (2002) a cherché à appréhender le biais susceptible d'intervenir si l'on agrège les données microéconomiques au niveau macroéconomique pour évaluer l'élasticité de la demande de travail à son coût. En effet, les études microéconomiques permettent de mesurer l'importance de

la substitution entre facteurs de production au sein de l'entreprise mais ne prennent pas en compte les substitutions entre biens au niveau sectoriel (*effet de concurrence* entre entreprises d'un même secteur ou entre secteurs) (21). Ignorer ces substitutions peut conduire à sous-estimer l'effet des allègements sur la demande de travail peu qualifié lorsque l'élasticité de substitution entre les deux facteurs (travail qualifié et peu qualifié) est inférieure à celle existant entre les biens. Cette sous-estimation semble cependant modérée excepté pour des valeurs élevées de l'élasticité de substitution entre les biens.

(21) À moyen terme, les allègements peuvent modifier la structure de la demande de biens. Les entreprises employant des travailleurs peu qualifiés sont avantagées par rapport aux entreprises d'autres secteurs ayant, par exemple, une structure plus capitaliste (*effet de concurrence*). En effet, si les produits sont suffisamment substituables, la demande de biens qui leur est adressée augmente aux dépens de celle adressée à des entreprises d'autres secteurs. Une certaine substitution peut alors apparaître entre biens et non plus seulement entre facteurs de production : les biens des secteurs plus intensifs en travail peu qualifié venant se substituer aux biens peu intensifs en travail peu qualifié dans la consommation des acheteurs. L'ampleur de cet effet et donc l'augmentation de la demande de travail peu qualifié qui en résulte sont d'autant plus grandes que les biens sont fortement substituables.

Dans son étude, JAMET (2005) cherche à corriger empiriquement de ce biais d'agrégation en introduisant une hétérogénéité sectorielle à deux niveaux : en terme de part de l'emploi non qualifié et en terme de taux de cotisation sur les travailleurs non qualifiés. L'auteur a étendu la maquette de SALANIE (2000) à plusieurs secteurs en concurrence imparfaite, le facteur capital n'étant pas intégré à l'analyse. Le coût du travail qualifié est supposé identique entre les secteurs contrairement au coût du travail non qualifié qui varie selon la distribution sectorielle des salaires. À l'inverse des maquettes usuelles, la valeur de l'élasticité de substitution entre travail qualifié et travail peu qualifié est estimée à partir des données sectorielles et simulée sur données observées. L'élasticité macroéconomique de substitution entre les facteurs se définit comme la somme pondérée de l'élasticité de substitution entre les facteurs et de celle entre les biens (22). La baisse du coût du travail consécutive aux allègements est chiffrée à 6 % entre 1992 et 1997. Les conséquences sur l'emploi varient selon les hypothèses sur l'hétérogénéité du secteur (cf. tableau 3). Le fait d'ignorer l'hétérogénéité liée à la composition de l'emploi conduit à sous-estimer les effets sur l'emploi des allègements. En effet, l'élasticité de substitution macroéconomique est supérieure à l'élasticité sectorielle. Néanmoins, la prise en compte de l'hétérogénéité des secteurs en matière de distribution des salaires diminue les créations d'emplois, les effets de concurrence et d'entraînement (23) semblant se compenser. Ainsi, l'introduction de différences entre secteurs ne modifie pas fortement les résultats obtenus au niveau macroéconomique, les secteurs se différenciant moins en matière de distribution des salaires qu'en terme de recours au travail peu qualifié. Cependant, cette étude ne prend en compte ni le rôle du commerce extérieur qui peut influencer fortement l'emploi dans certains secteurs, ni l'effet des allègements sur le marché du travail qualifié supposé à l'équilibre. De plus, les résultats sur l'emploi sont liés à la valeur retenue pour l'élasticité de substitution entre les biens, valeur faible au vu de celle habituellement retenue dans la littérature (CREPON, 2004). Cependant, cette valeur s'explique par la non-prise en compte du capital dans le modèle : le taux de marge ne porte alors que sur les

coûts salariaux et est donc plus élevé. L'intégration du capital dans ses estimations conduit l'auteur à un effet emploi des allègements de plus grande ampleur.

En utilisant aussi des données sectorielles, GAFSI, L'HORTY et MIHOUBI (2004) ont intégré l'effet de rétroaction des allègements sur la formation des salaires, contrairement aux études précédentes, ainsi que le rôle du capital. Ils ont également testé la sensibilité de leurs résultats à de nombreuses hypothèses (24). Leur étude porte sur la période 1982-2002 (25) et vise à estimer les élasticités de substitution entre les facteurs, celles des différents facteurs à la production ainsi que l'effet du progrès technique en faisant appel à un modèle structurel (estimation d'un modèle complet de demande de facteurs). Ils constatent que l'élasticité de substitution entre travail qualifié et non qualifié est la plus importante et varie entre 0,2 et 1,7 selon les hypothèses retenues. Ces deux facteurs sont complémentaires au capital. L'emploi peu qualifié est le plus sensible à la conjoncture et le progrès technique l'affecte négativement tandis qu'il a un effet respectivement neutre et positif sur l'emploi qualifié et le capital. En intégrant les effets des allègements sur la formation des salaires et les variations de prix (26), les auteurs estiment que le taux de cotisation exerce un effet négatif sur le salaire net des travailleurs peu qualifiés. Leur emploi ainsi que le salaire des qualifiés est sensible aux modifications des termes de l'échange. Le passage aux 35 heures, la définition retenue pour la qualification et la prise en compte du travail intérimaire ne modifient pas significativement les élasticités obtenues. Les résultats en 1997, résumés dans le tableau 3, montrent que l'effet de rétroaction sur les salaires diminue l'ampleur des effets volume par rapport à ceux mis en évidence par CREPON et DESPLATZ et qu'en revanche, les effets substitution sont déterminants.

Cette étude a été critiquée notamment en raison de la faiblesse des effets emplois constatés. CREPON (2004) attribue ce résultat à la faible élasticité de la demande de biens estimée par les auteurs, responsable de la faiblesse des effets volume, ainsi qu'à des problèmes de spécification du modèle. Néanmoins, selon les auteurs, la valeur de cette élasticité aurait

(22) Cette deuxième élasticité représente l'impact d'une baisse du coût du travail sur les prix sectoriels et sur la structure de la demande de bien. Une réduction du prix du bien entraîne une hausse de la demande du bien du secteur d'autant plus importante que les différents biens sont fortement substituables. Le paramètre de pondération devant l'élasticité de substitution entre les biens est d'autant plus élevé que les secteurs se différencient par leur recours au travail peu qualifié.

(23) Cet effet est lié au fait que lorsqu'une entreprise bénéficie des allègements, l'activité des secteurs liés à son activité est également favorisée dans la mesure où l'entreprise accroît sa demande de biens de consommation intermédiaire.

(24) Notamment à la définition de l'emploi non qualifié retenue, à la mesure du coût du capital, aux modifications du rôle des allègements dans le cadre du passage aux 35 heures (en excluant ou non les années 1999-2002) ainsi qu'au recours accru aux services (travail intérimaire).

(25) Les auteurs utilisent deux méthodes d'estimation, en taux de croissance et en niveau (méthode de KAO et PEDRONI pour effectuer des tests de racines unitaires sur les résidus afin de déterminer s'il existe des relations de cointégration entre les variables).

(26) Les auteurs estiment deux équations de salaire selon que le travail soit qualifié ou non en introduisant comme variables explicatives : la productivité, le coin social, les termes de l'échange, l'emploi (représentatif de la tension sur le marché du travail), le SMIC réel (rapporté aux prix à la consommation) pour le travail peu qualifié et une tendance.

dû être considérable pour obtenir un effet positif des allègements sur l'emploi des travailleurs qualifiés. GUBIAN (2004) estime que ces effets emplois modestes sont liés à l'agrégation dans l'équation de salaires des effets des allègements et des hausses du SMIC. En effet, la relation négative entre baisses de taux et salaire des travailleurs peu qualifiés semble davantage liée aux coups de pouce sur le SMIC qu'à l'effet de revenu différé (27). Ainsi, les créations d'emplois rendues possibles par les allègements à niveau de SMIC exogène devraient être plus nombreuses. Elles pourraient être également plus élevées si la valeur retenue pour l'élasticité de substitution entre travail peu qualifié et capital avait été plus forte. GUBIAN (2004) considère que les auteurs mesurent mal cette élasticité (28), jugée trop faible, et amplifient ainsi l'effet de substitution entre les deux catégories de travailleurs.

Même si l'essentiel des travaux *ex post* se concentrent sur les effets emploi des allègements, quelques études empiriques se sont intéressées à l'existence de trappes à bas salaires. Les travaux d'AUDENIS, LAIB et ROUX (2002) sur données françaises ne semblent pas confirmer l'existence de telles trappes. En effet, au cours de la décennie 1990, malgré l'importance des politiques d'allègements engagées en France, les perspectives d'évolution de salaires des travailleurs situés dans la partie basse de la distribution ne sont pas devenues moins favorables. Les auteurs constatent que la décote salariale liée au fait d'avoir occupé un emploi à bas salaire au cours de l'année précédente ne s'est pas aggravée avec la mise en place des allègements. Il existe effectivement une persistance dans le fait d'occuper un emploi à bas salaire mais elle existait déjà au début des années 1990. De plus, les nouveaux salariés embauchés ne semblent pas avoir subi une baisse de leurs salaires en raison de comportements stratégiques des employeurs pour bénéficier des allègements (29). Le phénomène de trappe à bas salaire ne semble ainsi pas dominer même s'il est susceptible d'être atténué par d'autres effets. L'OCDE (2003) aboutit à la même conclusion au terme d'un recensement de différentes études européennes. Cependant, des travaux complémentaires sont nécessaires pour vérifier l'existence ou non d'un tel phénomène. En effet, LHOMMEAU (2005) montre qu'il y a eu un ralentissement de la mobilité salariale des travailleurs à bas salaires même si on ne peut l'attribuer avec certitude aux allègements.

La difficulté de tels travaux est encore accrue par l'existence du salaire minimum qui interagit avec les allègements. Comme le mentionnent

AUDENIS *et al.*, les hausses du SMIC pourraient en partie masquer les trappes à bas salaires. L'HORTY (2000) souligne les liens étroits entre SMIC et allègements. Leur interdépendance conduit à un effet pervers : une hausse de 1 % du SMIC conduit paradoxalement à une baisse du coût du travail pour les travailleurs situés juste au-dessus du SMIC et ayant une rémunération inférieure au seuil d'allègement. Néanmoins, une fois l'effet de diffusion du SMIC intégré, le coût du travail augmente pour l'ensemble des travailleurs mais dans une moindre mesure pour les travailleurs situés à l'intérieur de la fenêtre d'allègement, ce dernier amortissant les effets de la hausse du SMIC sur le coût du travail. Il existe ainsi un coût supplémentaire pour le budget de l'État, coût partiellement compensé par la diffusion du SMIC qui accroît les rentrées budgétaires assises sur les cotisations sociales. L'HORTY (2000) définit un seuil limite de diffusion de 1,4 SMIC pour que les recettes équilibrent les dépenses (au moment de la réforme Juppé). Les effets des allègements sur les salaires sont ainsi complexes à identifier. Une solution possible pour limiter leurs conséquences négatives sur les carrières salariales consiste à les accompagner de mesures complémentaires comme en Belgique. Dans ce pays, la mesure d'allègement SPAK est complétée par un dispositif subventionnant temporairement les augmentations de salaires accordées par les entreprises afin de limiter leurs coûts (OCDE, 2003).

Questions en suspens

L'évaluation précise de l'impact des allègements de cotisations sur l'emploi se heurte traditionnellement à deux difficultés majeures : la différenciation parmi les créations d'emplois de ce qui est attribuable à la mesure et de ce qui relève de la conjoncture et l'identification des canaux de transmission par lesquels la mesure intervient. En effet, les effets à l'œuvre sont nombreux et il est difficile de déterminer leur importance respective.

Une première limite des travaux sur les allègements tient à la difficulté d'estimer précisément les élasticités de substitution ainsi que d'autres paramètres dont les valeurs sont postulées. Ces élasticités sont cruciales pour évaluer les effets emplois des allègements : en effet, selon la valeur retenue pour l'élasticité de substitution entre travail qualifié et non qualifié dans les études *ex ante*, les créations d'emploi peuvent varier du simple au triple ! Il

(27) En effet, les exonérations de cotisations étant entièrement compensées, elles n'affectent pas les perspectives de revenus futurs des agents liées à l'éventuelle réduction de leurs droits à la Sécurité sociale.

(28) En effet, la période d'observation est trop courte pour bien mesurer les substitutions entre travail et capital et de plus, la mesure du coût du capital pose problème.

(29) La probabilité de ne pas avoir été employé l'année précédente ne semble pas jouer un rôle plus négatif sur le salaire à l'embauche après la mise en place des allègements ; au contraire, cette décote a eu tendance à diminuer depuis 1994.

n'existe néanmoins pas de consensus sur la valeur de cette élasticité dans la mesure où elle varie de 0,2 à 2,5 selon l'étude *ex post* considérée. Les paramètres d'intérêt varient également selon le niveau auquel se situe l'analyse. GERMAIN (1997) montre que, dans un modèle en équilibre partiel ne différenciant pas le travail par qualification, la variable cruciale est l'élasticité de substitution capital-travail tandis qu'à l'équilibre général avec mobilité parfaite des capitaux, c'est l'élasticité de l'offre de travail au salaire. Un autre paramètre d'intérêt aussi important que l'élasticité de substitution est l'élasticité de la demande de biens par rapport à son prix. En effet, les créations d'emploi liées aux allègements seront d'autant plus élevées que la demande adressée à l'entreprise ou au secteur sera sensible à son prix. Selon L'HORTY (2001), les études *ex ante* ont tendance à sous-estimer les conséquences des allègements sur l'emploi car c'est le seul paramètre qu'elles utilisent pour estimer leurs effets sur la demande de biens. De plus, les estimations d'un tel paramètre dans l'optique d'une élasticité différenciée selon le recours plus ou moins important du secteur au travail peu qualifié sont peu nombreuses, car complexes (MALINVAUD, 2002 (30)).

Malgré les avancées des travaux théoriques récents (DOISY *et al.*, 2004; CAHUC, 2003 ou CAMPENS, 2003), la plupart des maquettes ne prennent pas en compte l'existence d'un certain niveau de chômage sur le marché du travail qualifié et/ou ne tiennent pas compte des effets sectoriels des allègements qui peuvent être de grande ampleur (MALINVAUD, 2002). En effet, le marché des travailleurs qualifiés peut connaître des déséquilibres durables et les allègements avoir des conséquences importantes sur l'emploi qualifié. Selon GAFSI *et al.* (2004), les destructions d'emplois qualifiés faisant suite à la mise en œuvre des allègements pourraient être considérables contrairement à ce que concluent CREPON et DESPLATZ (2001). La différence de résultats peut être imputée au niveau d'agrégation retenu, les premiers travaillant sur données sectorielles tandis que les seconds font leurs estimations à partir de données microéconomiques. Quoi qu'il en soit, les allègements affectent l'emploi des travailleurs qualifiés et les maquettes doivent prendre en compte leurs conséquences sur ce segment du marché du travail.

De plus, les études réalisées laissent un certain nombre de questions en suspens. En effet, le problème de l'échelonnement des effets de la poli-

tique dans le temps reste posé. CAMPENS (2003) montre que les effets de la politique sur l'emploi sont longs à apparaître mais ne répond pas à toutes les interrogations sur l'articulation entre le court terme, le moyen terme et le long terme. En effet, l'étude microéconomique de CREPON et DESPLATZ conclut à des créations d'emplois à court terme tandis que les études macroéconomiques *ex ante* raisonnent sur un horizon de 10 à 15 ans. GERMAIN (1997) faisait déjà remarquer la nécessité d'établir un lien entre les résultats des maquettes et les effets constatés par les modèles macroéconométriques afin de mesurer les délais d'ajustement de l'économie aux modifications des prélèvements sur le travail et le capital.

Un aspect important pour juger de l'efficacité de la politique en termes de finances publiques est le différentiel de coût constaté entre le coût *ex ante* et le coût *ex post* de l'allègement (question liée à la précédente). En effet, la mesure du coût *ex post* présente davantage de difficultés puisqu'il faut prendre en compte les modifications induites par le dispositif sur la structure de l'emploi et du chômage. Elle peut nécessiter l'utilisation de données individuelles (CAHUC, 2003). SALANIE (2000) souligne lui aussi le fait que les maquettes macroéconomiques sont plus fiables pour estimer les effets des allègements sur l'emploi que sur les finances publiques (31). De plus, l'évaluation de l'impact du mode de financement de la politique sur son efficacité constitue une question importante encore relativement peu abordée (32) (à l'exception des travaux de MALINVAUD, 1998 et LAFFARGUE, 2000). En effet, même si le thème du financement de la protection sociale a fait l'objet de nombreux travaux, cette question mériterait d'être approfondie sous l'angle particulier des politiques d'allègement.

Pour évaluer précisément les effets des allègements sur l'emploi des travailleurs quelle que soit leur qualification, il semble indispensable de tenir compte des disparités sectorielles ainsi que de mener des travaux microéconomiques sur des données d'entreprises (OFCE, 2003). L'intégration du caractère hétérogène des comportements des entreprises est nécessaire pour appréhender précisément les effets d'un dispositif d'allègements de cotisations. De plus, ces allègements doivent être étudiés en parallèle avec la tendance à un recours accru à des formes de travail plus flexibles (temps partiel, travail intérimaire...) (33). En effet, comme le fait remarquer GUBIAN (1999), les allègements

(30) En effet, comme le mentionne l'auteur, les nomenclatures définissant les secteurs ne les structurent pas en fonction de leur homogénéité en terme de recours au travail peu qualifié. Pour cela, il faudrait reconstituer des groupes de biens homogènes selon cette dimension en utilisant des données à un niveau plus désagrégé.

(31) Ces maquettes n'intègrent généralement pas l'évolution des termes de l'échange consécutive à la mise en place de tels dispositifs : en effet, les recettes dépendent des prix à la production tandis que les dépenses sont indexées sur les prix à la consommation (par le biais du salaire minimum).

(32) En effet, les maquettes macro-économiques envisageant un mode de financement de la politique, supposent généralement que cette dernière est financée par un reprofilage des cotisations sociales.

(33) L'étude de GAFSI *et al.* (2004) constitue, de ce point de vue, une première tentative.

ont bénéficié à des secteurs recourant davantage au temps partiel.

Une autre difficulté pour évaluer les effets sur l'emploi des allégements, tient à l'identification de l'emploi non qualifié. En effet, la définition du travail non qualifié est facile pour les ouvriers dans la mesure où une telle catégorie est clairement identifiée par les conventions collectives. En revanche, pour les employés, cette différenciation n'existe pas (GUBIAN, PONTHEUX, 2000) (34). De plus, la population des travailleurs ayant un faible niveau de qualification ne coïncide pas parfaitement avec celle percevant des faibles rémunérations et ainsi les allégements sont susceptibles de favoriser l'emploi de travailleurs qualifiés occupant des postes peu qualifiés, surtout en période de chômage élevé (phénomène du déclassement évoqué en introduction). Plusieurs types de classifications sont possibles selon les critères de différenciation retenus. Par exemple, BISAULT, DESTIVAL, GOUX (1994) utilisent le niveau de formation moyen et la fonction exercée pour isoler une catégorie d'employés non qualifiés tandis que BURNOD, CHENU (1999) retiennent comme non qualifiées certaines catégories socioprofessionnelles. GAFSI *et al.* (2004) testent dans leur étude l'impact du choix retenu pour définir le travail peu qualifié et montrent qu'il ne modifie les résultats qu'à la marge.

Une limite intrinsèque des allégements en termes de créations d'emplois est qu'ils sont à l'origine d'effets d'aubaine importants puisque l'on subventionne de la même façon l'emploi peu qualifié et ce, quelle que soit la position de la firme sur le marché (OCDE, 2003). Les allégements sont ainsi identiques, que l'activité des firmes soit en pleine expansion ou en déclin. Les emplois créés ou sauvegardés auraient pu l'être en l'absence de l'allégement. Pour préciser l'importance de ces effets d'aubaine, il serait nécessaire de faire une enquête auprès des entreprises, enquête présentant certaines limites. De plus, cette dernière permettrait de mieux cerner les

logiques de recours aux allégements en tenant compte de l'hétérogénéité des entreprises. L'identification de tels effets est indispensable pour appréhender les effets nets des allégements sur l'emploi, même si, à la différence des politiques d'emploi spécifiques, cette mesure vise aussi à maintenir un certain niveau de revenu pour les travailleurs peu qualifiés (35).

Que peut-on retenir sur l'effet emploi des allégements au terme de cette revue des différentes études? Les études récentes menées au niveau sectoriel concluent à des conséquences sur l'emploi beaucoup moins favorables que les travaux sur données microéconomiques. Les effets sur l'emploi peu qualifié sont relativement proches entre les études, de l'ordre de 150 000 à 220 000 environ (GAFSI *et al.*, 2004, JAMET, 2005, CREPON, DESPLATZ, 2001) tandis que l'effet sur l'emploi qualifié est beaucoup moins consensuel: l'effet sur l'emploi total s'élève à 80 000 pour GAFSI *et al.* contre 460 000 pour CREPON, DESPLATZ; l'étude de JAMET étant médiane. L'effet de concurrence entre entreprises ainsi déduit et les effets de bouclage seraient considérables. Les résultats des études macroéconomiques *ex ante* dépendent quant à eux de manière cruciale de l'élasticité de substitution retenue. Les effets sur l'emploi constatés pour une élasticité proche de 1 (correspondant davantage aux estimations fournies par les études sectorielles ou les études empiriques visant à estimer précisément la valeur de l'élasticité de substitution) se rapprochent des effets observés par les études conduites à un niveau intermédiaire. L'impact des mesures d'allégements mises en place entre 1994 et 1997 (représentant quelque 6 milliards d'euros) sur l'emploi peu qualifié semblerait ainsi se situer autour de 200 000 emplois. Néanmoins, des travaux complémentaires sont nécessaires pour davantage tenir compte des différents biais d'agrégation, de l'impact du mode de financement des allégements et ainsi évaluer plus précisément leurs effets sur l'emploi et les salaires au cours de la période récente.

(34) Ces auteurs distinguent deux types de qualification à considérer : la qualification des emplois ou des travailleurs. Pour mesurer la catégorie d'emplois créés, il convient davantage de s'intéresser à la première qu'à la seconde.

(35) En effet, elle s'applique à l'ensemble des travailleurs et non pas uniquement aux travailleurs nouvellement embauchés.

Bibliographie

- AUDRIC S., GIVORD P., PROST C. (2000), « Estimation de l'impact sur l'emploi non qualifié des mesures de baisse des charges », *Revue économique*, vol. 51, n° 3, pp. 513-522.
- AUDENIS C., LAIB N., ROUX S. (2002), « L'évolution de l'emploi faiblement rémunéré au cours des dix dernières années » dans *l'Économie Française, Édition 2002-2003*, INSEE, Le Livre de Poche, coll. « Références », pp. 159-201.
- BARON H., BEFFY P.O., FOURCADE N., MAHIEU R. (2003), « Le ralentissement de la productivité du travail au cours des années 1990 », *Document de Travail INSEE*, n° G2003/07.
- BISCOURP P., GIANELLA C. (2001), « Substitution and complementarity between capital, skilled and less skilled workers: an analysis at the firm level in the French manufacturing industry », *Document de Travail INSEE*, n° G2001/13.
- BISAULT L., DESTIVAL V., GOUX D. (1994), « Emploi et chômage des "non qualifiés" en France », *Économie et Statistique*, n° 247, pp. 17-27.
- BURNOD G., CHENU A. (2001), « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des catégories socioprofessionnelles », *Travail et Emploi*, n° 86, avril, pp. 87-105.
- CAHUC P. (2003), « Baisser les charges sociales : jusqu'ou et comment? », *Revue Française d'Économie*, vol. 17, janvier, pp. 3-54.
- CARNOT N. (2000), « Qualification, coût du travail et chômage des peu qualifiés : une maquette synthétique d'évaluation », *mimeo*.
- CAMPENS E. (2003), « Une évaluation dynamique des politiques sur les bas salaires », *mimeo*.
- CETTE G., GUBIAN A. (2002), « Le mauvais calcul de l'INSEE », *Les Échos*, 3 avril.
- CREPON B. (2004), discussion du séminaire Fourgeaud du 3 novembre 2004 sur le thème : « Peut-on faire un bilan de la politique de réduction des charges sociales? ».
- CREPON B., DESPLATZ R. (2001), « Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires », *Économie et Statistique*, n° 348, pp. 1-24.
- CREPON B., DESPLATZ R. (2002), « Réduction des charges et emploi : évaluer la critique », *Revue de l'OFCE*, n° 82, juillet, pp. 231-245.
- CSERC (1996), *L'allègement des charges sociales sur les bas salaires*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, 91 p.
- DOISY S., DUCHENE S., GIANELLA C. (2004), « Un modèle d'appariement avec hétérogénéité du facteur travail : un nouvel outil d'évaluation des politiques économiques », *Économie et Prévision*, n° 162, pp. 1-22.
- DORMONT B. (1997), « L'influence du coût du travail sur la demande de travail », *Économie et Statistique*, n° 301-303, pp. 95-109.
- GAFSI I., L'HORTY Y., MIHOUBI F. (2004), « Allègement du coût du travail et emploi peu qualifié : une réévaluation », in *Le travail non qualifié : permanences et paradoxes*, sous la direction de D. MÉDA et F. VENNAT, La Découverte, Paris.
- GAUTIÉ J., NAUZE-FICHET E. (2000), « Déclassement sur le marché du travail et retour au plein-emploi », in *Plein Emploi* sous la direction de J. PISANI-FERRY, rapport du Conseil d'analyse économique, pp. 277-288.
- GERMAIN J.-M. (1997), « Allègements de charges sociales, coût du travail et emploi dans les modèles d'équilibre : enjeux et débats », *Économie et Statistique*, n° 301-302, pp. 73-94.
- GIANELLA C. (1999), « Une estimation de l'élasticité du travail non qualifié à son coût », *Document de Travail INSEE* n° G99/12.
- GUBIAN A. (2004), Commentaire sur le texte « Allègement du travail et emploi peu qualifié : une réévaluation » de GAFSI I., L'HORTY Y. & MIHOUBI F., in *Le travail non qualifié : permanences et paradoxes*, sous la direction de D. MÉDA et F. VENNAT, La Découverte, Paris.
- GUBIAN A. (1999), « Six ans d'allègement de cotisations employeurs sur les bas salaires », in *Bilan de la politique de l'emploi en 1998*, les dossiers de la DARES, n° 3/4, La Documentation française, pp. 23-31.
- GUBIAN A., PONTHEUX S. (2000), « Emplois non qualifiés, emplois à bas salaires et mesures d'allègement du coût du travail », *Premières Synthèses*, DARES, n° 51.1.
- HAMERMESH D. (1993), *Labour Demand*, Princeton University Press.
- HUSSON M. (2002), « L'INSEE dans la campagne », *Libération*, 19 mars.
- INSEE, DP, DARES (1999), « Les effets sur l'emploi des allègements de charges sur les bas salaires : quelques enseignements tirés des sources statistiques disponibles », *mimeo*.
- JAMET S. (2005), « Allègements généraux de cotisations sociales et emploi peu qualifié : de l'impact sectoriel à l'effet macroéconomique », *Revue française d'économie*, vol. 19, n° 3, pp. 57-90.
- LACROIX G. (2001), « Baisse de charges sur les bas salaires et créations d'emplois », *Économie et Statistique*, n° 348, pp. 32-34.
- LAFFARGUE J.-P. (2000), « Effets et financement d'une réduction des charges sociales sur les bas salaires », *Revue économique*, vol. 51, n° 3, pp. 489-498.
- LAROQUE G., SALANIE B. (2000), « Une décomposition du non-emploi en France », *Économie et Statistique*, n° 331, pp. 47-66.

- LEGENDRE F., LEMAITRE (2001), «La sensibilité de l'emploi au coût du travail. Une exploration à partir des données de panel», *Économie et Prévision*, vol. 150-151, n° 4-5, pp. 1-11.
- LERAIS F. (2001), «Une croissance plus riche en emplois», *Premières Synthèses*, DARES, n° 07.1.
- LHOMMEAU B. (2005), «Les perspectives salariales des «bas salaires» dans les années 90» in *Les salaires en France*, Insee, Paris, pp. 65-79.
- L'HORTY Y. (2001), «Baisse des cotisations sociales sur les bas salaires: une réévaluation», *Économie et Statistique*, 348, pp. 25-31.
- L'HORTY Y. (2000), «Quand les hausses du SMIC réduisent le coût du travail», *Revue économique*, vol. 51, n° 3, pp. 499-512.
- L'HORTY Y., RAULT C. (2002), «Les effets de la croissance, du coût et de la durée du travail sur l'emploi en France: une réévaluation», *Travail et Emploi*, n° 91, pp. 89-110.
- MALINVAUD E. (1998), *Les cotisations sociales à la charge des employeurs: analyse économique*, Rapport du Conseil d'analyse économique, La Documentation française.
- MALINVAUD E. (2002), «Sur l'agrégation des demandes de travail non qualifié», *Annales d'Économie et de Statistique*, vol. 66, pp. 41-80.
- MIHOUBI F. (1997), «Coût des facteurs et substitution capital-travail: une analyse sur le secteur manufacturier», *Économie et Statistique*, n° 301-302, pp. 129-148.
- OCDE (2003), «Rendre le travail rémunérateur et accessible à tous», *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris, pp. 121-182.
- OFCE (2003), «Débat sur les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires du 14 mars 2003», *Revue de l'OFCE*, vol. 85, avril, pp. 210-234.
- PASSERON V., PEREZ-DUARTE S. (2003), «La reprise se fera-t-elle sans emploi?», *Note de Conjoncture de l'INSEE*, décembre, pp. 19-35.
- REMY V. (2005), «Éléments de bilan sur les travaux évaluant l'efficacité des allègements de cotisations sociales employeurs», *document d'études de la DARES*, n° 101, juillet.
- SALANIE B. (2000), «Une maquette analytique de long terme du marché du travail», *Économie et Prévision*, n° 146, pp. 1-15.
- SNEESSENS H. (1993), «Pénurie de main-d'œuvre qualifiée et persistance du chômage», *Commissariat Général au Plan*.
- STERDYNIAK H. (2002), «Une arme miracle contre le chômage?», *Revue de l'OFCE*, n° 81, avril, pp. 301-315.
- TURQUET P. (2002), «Les allègements de cotisations sociales dans le cadre des politiques publiques d'emploi françaises: objectifs et conséquences», *Travail et Emploi*, n° 90, avril, pp. 69-86.